



Communiqué – Pour diffusion immédiate

Bonification continue du Projet Griffintown grâce à la concertation
LA VILLE DE MONTRÉAL DONNE LE FEU VERT À L'ÉLABORATION
D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU)

MONTRÉAL, le 22 novembre 2007 – M. Serge Goulet, coprésident de Devimco, annonce qu'une première étape vient d'être franchie dans la réalisation d'un projet de développement immobilier d'envergure dans un secteur industriel partiellement désaffecté du quartier Griffintown, dont le coût d'aménagement est évalué à 1,3 milliard de dollars. Il s'agit de l'un des plus importants investissements privés de l'histoire de Montréal.

Au cours de sa réunion hebdomadaire d'hier, le comité exécutif de la Ville de Montréal a en effet donné le feu vert à l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) après que la Ville de Montréal, l'arrondissement du Sud-Ouest et Devimco se soient entendus sur les grandes orientations de ce projet multifonctionnel qui comprend une forte composante résidentielle.

Dans ce contexte, le promoteur entend poursuivre, au cours des prochains mois, son processus de concertation et d'information auprès des acteurs du milieu, amorcés en juin dernier dans le but de bonifier le projet.

Des organisations telles que la Chambre de commerce et d'industrie du sud-ouest de Montréal, Héritage Montréal, le Conseil des sociétés irlandaises, RESO (Regroupement économique et social du sud-ouest), l'École de technologie supérieure (ÉTS), la Société du havre et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain ont accepté de collaborer à l'élaboration des conditions de réalisation de ce projet résidentiel, commercial, culturel et récréotouristique d'une superficie de terrains de 1,1 million de pieds carrés.

Devimco, la Ville de Montréal et l'arrondissement du Sud-Ouest ont convenu des principes directeurs du projet et c'est sur la base de ces grandes orientations que se poursuivront les discussions avec les intervenants du milieu afin d'assurer une bonification continue du projet.

Les principes directeurs sont les suivants :

- offrir un nouveau milieu de vie sécuritaire, attrayant et diversifié en misant sur l'implantation de services variés :

- création d'environ 3 900 unités résidentielles variées (près de 65 % de la superficie du projet) répondant aux besoins de diverses clientèles (jeunes familles, couples sans enfant, célibataires, personnes âgées et étudiants),
 - part significative en logement social et abordable,
 - offre commerciale diversifiée (services, boutiques, restaurants) créant ainsi un milieu dynamique et animé (près de 18 % de la superficie du projet),
 - construction d'une salle de spectacle
 - construction d'un complexe de salles de cinéma,
 - construction d'espaces à bureaux,
 - construction de deux hôtels ;
- intégrer le canal de Lachine à la trame urbaine, par le prolongement de la rue de la Montagne, l'aménagement de promenades et par la création d'ouvertures visuelles ;
 - favoriser le développement économique et immobilier du secteur en stimulant les retombées fiscales et les investissements privés ;
 - favoriser le développement durable en valorisant l'utilisation des transports collectifs :
 - investissement de 10 M\$ par le promoteur dans le projet de réalisation d'une desserte potentielle par tramway dans l'axe de la rue Peel ;
 - aménagement de la piste cyclable aux abords du canal de Lachine et à l'intérieur du projet ;
 - création d'espaces de stationnement tarifés en sous-sol.
 - aménager un réseau de places publiques et d'espaces verts composés de certains parcs existants revitalisés et de nouveaux lieux publics totalisant plus de 600 000 pieds carrés ;
 - respecter le rapport patrimonial commandé par la Ville de Montréal.

« Nous proposons un projet urbain unique pour les Montréalais. Il est donc important d'associer les intervenants de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal à l'atteinte des objectifs d'excellence et d'innovation en design, en urbanisme et en développement durable que nous recherchons », a déclaré M. Goulet en remerciant la Ville de Montréal, l'arrondissement du Sud-Ouest et tous les acteurs du milieu de leur collaboration actuelle et future.

En période de construction, le projet créera 10 250 années-personnes. En phase d'exploitation, il créera 4 330 emplois.

Le projet de Griffintown a été conçu par la firme Daniel Arbour et Associés, sous la direction de M. Claude Marcotte, associé.

Renseignements : François-Olivier Gagnon
Communications André Bouthillier
514 732-4114